

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL**

13 Rue Trigance, 13002 MARSEILLE

Tél : 04 91 14 05 80

Fax : 04 91 91 96 89

Email : [ffpjp.siege@petanque.fr](mailto:ffpjp.siege@petanque.fr)



**CONSEIL**

**NATIONAL**

**Réunion des 15 et 16 février 2014**

(Cette réunion s'est tenue le samedi de 17h30 à 19h00 et le dimanche de 08h30 à 12h à Marseille au siège de la Fédération)

**Etaient présents** : M. **CANTARUTTI**, Président de la FFPJP et l'ensemble des membres du Comité Directeur.

Mmes et MM. les Présidents de Ligues ou Suppléants : **MM. ROMAIN** (Antilles-Guyane) **KURTZ** (Alsace), **DURANTON** (Auvergne), **TASTET** (Aquitaine), **DUTRONC** (S/Bourgogne) **VENON** (Bretagne), **BRUNEL** (S/Corse), **CHAPPE** (Centre), **BRUNIN** (Champagne-Ardenne), **MARAUX** (Franche-Comté), **DEBONNAIRE** (Hauts-de-France), **MACAIRE** (Ile-de-France), **VALERO** (Languedoc-Roussillon), , **Mme SCHMITT** (Lorraine), **MM. LEBOT** (S/ Midi-Pyrénées), **MIARD** (Basse-Normandie), **BREANT** (Haute-Normandie), **BRUAND** (Pays de la Loire), **DANHIEZ** (Picardie), **GERONIMO** (Poitou-Charentes), **Mme COSTE** (PACA), **M. CARTIER** (Rhône-Alpes).

**Excusée** : Ligue du Limousin

**Y assistaient** : M. **GRANDE** Directeur Administratif,  
M. **PERONNET** Directeur Technique National

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT :**

Deuxième année de notre mandat à toutes et à tous et c'est avec joie que je regarde le travail que vous avez fait. Après une première année de mise en route où vous n'avez pas complètement atteint l'objectif de caler vos championnats sur une date précise... mais les efforts sont notoires et surtout merci d'avoir joué votre rôle sur la mise en place complète des qualifications de l'année A pour l'année A.

Merci également de tout le travail annexe et des propositions d'aménagement sur certains points impactant nos sports.

Merci d'avoir mis en place et faciliter les formations discipline ou arbitrage, du moins pour ceux qui les ont déjà faites ou qui sont en passe de les faire. Je vois que votre travail va dans le sens souhaité avec les points que vous aviez mis sur votre ordre du jour et qui me tiennent à cœur : la labellisation des écoles de pétanque et sa mise en place ; les formations discipline et votre rôle déterminant ainsi que ceux des présidents de Comités Départementaux ; votre action dans la formation des divers cadres ; le recrutement des arbitres : question urgente dans un grand nombre de comités et enfin la notoriété de nos sports. Enfin je constate la présence d'un représentant de la Ligue Corse, j'en suis ravi !

Je vous confirme que la présence de vos deux représentants aux réunions du Comité Directeur fédéral est un plus indéniable pour nous, membres fédéraux et nos diverses décisions.

Par contre, trop de Ligues et Départements, 55 % ne répondent pas à nos divers questionnaires, un exemple : questionnaire pour la Labellisation des écoles de pétanque...

Nous avons débattu sur un grand nombre de sujets ; nous vous ferons un résumé de nos décisions et discussions. En attendant d'entendre vos propositions, je vous remercie vivement du travail de relais et du travail en conscience que vous réalisez. Je vous souhaite une belle saison 2014.

## **II. FINANCES :** (Voir CR du Comité Directeur)

Le Trésorier a fait un point sur les reprises de licences au 15/02.

	<u>Année 2012</u>	<u>Année 2013</u>	<u>Année 2014</u>
Reprise de licences			
avec nouvelles cartes	: 66 194	63 758	62 246
Reprise sans renouvellement de carte	: 156 390	157 998	165 301
Reprise totale	: 222 584	221 756	227 547

### **III. COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES PRESIDENTS DE LIGUES par M. Daniel BRUAND:**

#### **1. Masters de Pétanque et TDV**

La situation occasionnée par cette affaire a nécessité une modification de l'ordre du jour, afin que les interrogations des Présidents de Ligues, soient portées à la connaissance du Comité Directeur Fédéral.

Les débats ont permis d'éclaircir certains points, sans toutefois pouvoir apporter obligatoirement des réponses à toutes les questions posées, en raison de l'opacité de certaines démarches qui ont inévitablement conduit à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

Les Présidents de Ligues ont unanimement déploré que la Fédération connaisse de telles difficultés. Ils ne souhaitent pas prendre des positions qui aillent à l'encontre de ses intérêts, en restant dans leur rôle de force de proposition avec les conclusions suivantes :

1/ Il semble souhaitable que l'organisation des Masters et du Trophée des villes, prévue en 2014 soient maintenues. Les engagements pris par les collectivités, les organisateurs et les différents acteurs à ce jour, sont difficiles à remettre en question, sans avoir des conséquences préjudiciables au regard du travail déjà accompli.

2/ Il serait regrettable que nous perdions notre part d'audience télévisuelle, même momentanément. Cette vitrine acquise de haute lutte est indispensable pour l'image et la notoriété de notre sport. Sachant que certaines fédérations nous envient et souhaiteraient bénéficier d'une telle couverture médiatique.

3/ Les Présidents de Ligues souhaiteraient à l'avenir, être associés à l'élaboration et à la réflexion nécessaire préalable à de tels contrats, pour éviter d'être confrontés à cette situation, qui est directement préjudiciable à l'ensemble de notre mouvement sportif.

Les Présidents de Ligues ayant souhaité faire part de leurs inquiétudes au Comité Directeur sur le déroulement des Masters et du Trophée des villes, sont rassurés pour l'exercice 2014. Ces compétitions seront maintenues sous leurs formes habituelles.

L'information selon laquelle, le Comité Directeur demande une certaine discrétion, concernant les débats auxquels les représentants des ligues ont assisté, est transmise à tous les Présidents de ligues.

Cette recommandation est formulée pour des raisons évidentes : des propositions ainsi que des négociations sont en cours et toutes interprétations personnelles pourraient nuire à leur bon déroulement, si elles devaient être divulguées à tous les publics.

#### **2. Procédure de labellisation des écoles de pétanque**

La F.F.P.J.P. s'est engagée dans une double démarche, d'une part, d'inventorier les écoles de pétanque et d'autre part, de labelliser ces structures d'accueil pour les jeunes.

Depuis deux ans, la Direction Technique Nationale a recensé les écoles de pétanque, dans le but d'avoir une vision plus proche de la réalité.

Tout d'abord, il est indispensable d'identifier ces écoles de pétanque par un numéro d'affiliation fédéral, dont le premier chiffre correspondra à la zone, le second à la Ligue, le troisième au numéro du département et enfin le quatrième chiffre au rang d'enregistrement. Ce numéro sera à rappeler pour toute demande ou correspondance.

La labellisation des Ecoles de Pétanque sera valable pour 2 saisons à savoir :

- 2014-2015 sur les informations transmises en 2014 de l'activité 2013
- 2016-2017 sur les informations transmises des activités 2014 et 2015

Chaque année, il sera demandé aux Comités Départementaux de rendre le rapport d'activités de leurs écoles de pétanque, pour présenter un bilan à l'Assemblée Générale de la FFPJP.

Une fiche sera envoyée début novembre à tous les responsables des écoles de pétanque référencées. Ils devront la compléter et l'adresser avant fin novembre à leur comité départemental, pour transmission à la Direction Technique Nationale avant le 10 décembre pour étude et synthèse. Pour faciliter le traitement et l'archivage, il est préférable que ces documents soient transférés par fichier électronique.

Pour 2014, la Direction Technique Nationale a envoyé les fiches vierges en janvier soit à l'adresse postale ou à l'adresse mail répertoriée, soit au Comité Départemental, lorsque les coordonnées n'étaient pas connues. Le retour des fiches remplies devra se faire aux Comités avant fin février 2014. Les fiches et la synthèse par Comité devront parvenir à la DTN avant le 14 mars 2014 après avoir pris soin de vérifier les informations fournies. Les labellisations seront proposées à partir de fin avril.

Les Comités Départementaux doivent remplir le tableau de synthèse de leurs écoles de pétanque avec les coordonnées de leur responsable.

La labellisation permettra de classer les écoles de pétanque en 4 catégories :

- **ECOLE DE PETANQUE 3 ETOILES \*\*\***
- **ECOLE DE PETANQUE 2 ETOILES \*\***
- **ECOLE DE PETANQUE 1 ETOILE \***
- **ECOLE DE PETANQUE**

Ce classement tiendra compte de 4 critères :

1. Les effectifs de jeunes référencés
2. L'encadrement : aspects qualitatifs (Diplômes des encadrants) et quantitatifs (nombre)
3. Les activités des écoles de pétanque (Compétition-Résultats- Animation-Recrutement...)
4. Qualité des structures d'accueil (Boulodrome-Terrain...)

Chaque école de pétanque labellisée recevra un diplôme et un drapeau reprenant son positionnement dans la hiérarchie. Les écoles labellisées 3 étoiles recevront un kit de boules.

Si des écoles n'ont pas encore été déclarées, elles peuvent le faire à l'aide d'une fiche vierge. La DTN renverra ensuite le numéro d'affiliation.

Les écoles n'ayant plus aucune activité repérée seront mises en sommeil, jusqu'à ce que de nouveaux responsables signalent leur reprise. Elles conserveront leur numéro d'affiliation.

Les responsables des structures doivent être le plus précis possible et surtout respecter les délais impartis pour la transmission de la fiche de synthèse. Il est possible d'ajouter des commentaires ou des documents complémentaires pour illustrer l'activité de l'école de pétanque.

### **Conclusion sur cette présentation de la DTN** – (Rapport en CD le 15 / 02)

1/ Les demandes d'information ne pourraient-elles pas passer par les ligues, de manière à mieux maîtriser les problèmes liés aux absences de réponse ?

2/ Nous devons réfléchir au mode de formation du coaching, afin de remédier aux insuffisances constatées.

3/ Les Présidents de ligues souhaitent obtenir les résultats des stages jeunes, afin de travailler les points faibles des participants pour améliorer leur niveau.

4/ Concernant les examens BF3, le financement sera soumis à l'appréciation de chaque ligue, qui agira selon ses possibilités financières, analysera les motivations du candidat et décidera de *l'opportunité de la candidature*.

### **3. Procédure Disciplinaire – Rôle des Présidents de Ligues**

Ce sujet très important et nécessaire, au regard des dossiers traités par les commissions de discipline, comportant des irrégularités, a permis de bien définir le rôle du Président de ligue en matière d'application du code de discipline. Ce rappel de la démarche intégrale et indispensable au bon fonctionnement de la procédure a été abordé sous forme de diaporama, présenté par Lucette Coste. Un exemplaire du diaporama sera transmis à toutes les Ligues.

### **Aide à la procédure disciplinaire**

Un outil réalisé par Jean Pierre CARTIER permettant de faciliter le travail des Présidents de Commission de discipline, a été présenté.

Ce dispositif informatique unanimement apprécié par l'ensemble de l'assistance, doit supprimer tous les risques d'erreur ou de retard dans le déroulement de la procédure disciplinaire.

Il sera présenté aux responsables de la formation disciplinaire pour validation, après des essais qui seront effectués le plus rapidement possible, sur des mises en situation réelle d'utilisation. Ce dispositif sera diffusé, dès qu'il aura obtenu l'agrément de cette commission.

#### **4. Développement des structures éducatives**

Une meilleure reconnaissance des éducateurs est nécessaire et doit passer par la valorisation de la fonction par rapport aux initiateurs.

Cette valorisation prendra tout son sens, lorsque nous aurons uniquement des éducateurs sur les terrains, lors des championnats de France jeunes. Il est nécessaire de sensibiliser les comités sur la nécessité de former des initiateurs en plus grand nombre, car plus nous aurons de formation de base, plus nous aurons de chances de faire évoluer le nombre d'éducateurs.

Ces actions doivent être menées plus particulièrement vers les populations plus jeunes. Un travail important doit être effectué afin de susciter des vocations auprès de ceux qui aujourd'hui profitent des structures éducatives. La démarche pédagogique ciblée en ce sens, pourrait porter ses fruits dans les années qui viennent.

La création des écoles de pétanque devrait attirer de nouveaux candidats vers les fonctions éducatives. En conséquence, créons des écoles de pétanque pour assurer une meilleure couverture du territoire, en exigeant en parallèle la formation d'initiateurs qui pour les meilleurs, seront pour certains de futurs éducateurs.

Ceci implique que nous ayons des ETR performantes, qui apportent un soutien et une aide efficace aux comités départementaux, en matière de développement structuré et éventuellement d'aide financière en appliquant des idées existantes sur certaines régions. Exemple : Prélèvement de 0,25 euros par licence senior, réparti ensuite sur les écoles de pétanque, d'autres pistes restent à exploiter.

#### **5. Situation de l'arbitrage**

Les arbitres sont trop souvent en sous-effectif et 9 ligues subissent une baisse plus ou moins sensible du nombre de leurs arbitres. Cette situation commence à poser des problèmes pour certains secteurs et pourtant contrairement aux éducateurs, des indemnités sont perçues à chaque fois qu'ils officient.

Plusieurs solutions sont évoquées pour essayer de résoudre ce problème, à savoir :

Les clubs qui ne possèderaient pas d'arbitre ne seraient pas autorisés à organiser des championnats départementaux. Cette formule trouve un certain succès.

Les pénalités financières appliquées aux clubs n'ayant pas ou pas suffisamment d'arbitres, dont le nombre serait basé sur les effectifs semblent efficaces pour ceux qui les appliquent.

Pour d'autres, la fonction d'arbitre serait conditionnée par le montant des indemnités.

Au regard des résultats obtenus lors des examens d'arbitrage, il est important que la formation soit maintenue pour certains, et amplifiée pour d'autres.

La courbe de l'âge moyen des arbitres baisse légèrement, mais ce constat ne suffira sans doute pas à compenser les départs liés au vieillissement.

Nous pourrions envisager une formation des jeunes pour susciter des vocations, assortie d'un parrainage assuré par un arbitre confirmé, sur le terrain en situation réelle. Egalement, inviter des jeunes à participer aux formations d'arbitres pour découvrir la partie théorique. Ces deux dernières suggestions pourraient se transposer sur les éducateurs.

**Question** : Les modifications apportées par le ministère concernant les délais d'attribution des médailles modifieront-elles les conditions actuelles de la Fédération ?

**Réponse** : En principe oui, concernant les médailles d'or et d'argent. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur.

#### IV. SUJETS DEBATTUS PAR LE COMITE DIRECTEUR

**LE PRESIDENT** indique que, outre les questions qui ont été abordées au fil des débats, le Comité Directeur a traité les sujets suivants sur lesquels il donne les informations nécessaires.

- A) **CHAMPIONNATS DE FRANCE**: (Voir V. du CR du Comité Directeur)
- B) **COUPE DE FRANCE DES CLUBS** : (Voir VII. du CR du Comité Directeur)
- C) **DISCIPLINE** : (Voir XIV. du CR du Comité Directeur)
- D) **ARBITRAGE** : (Voir IX. du CR du Comité Directeur)
- E) **CNC** : (Voir XIII. du CR du Comité Directeur)
- F) **NATIONAUX** : (Voir XII. du CR du Comité Directeur)

Les délégations sur les Supranationaux, les Internationaux et les évènementiels ont été effectuées.

- G) **EQUIPEMENTS SPORTIFS** : (Voir XI. du CR du Comité Directeur)
- H) **D.T.N** : (Voir X. du CR du Comité Directeur)

#### V. DIVERS :

- Courrier de Magalie MERLE : En mémoire de son père, M. Georges Merle, décédé subitement, elle souhaite voir l'organisation d'une compétition par club Vétérans.
- Courrier de M. ESTROSI Maire de Nice : Il sollicite la F.I.P.J.P. pour l'organisation des *European Master Games 2015*, soit une compétition regroupant 26 disciplines destinées aux « Vétérans ». La Pétanque sera sport de démonstration. La F.F.P.J.P. soutiendra cette manifestation.
- Courrier de M. CAZZULINO (06) : Suite à leur victoire lors d'un concours National, il souhaite voir leur performance reconnue. Le CD 06 doit répondre à leur demande.
- Courrier du CD 56 : il est proposé une licence découverte à 10€ qui ne donnerait pas droit à toutes les compétitions. Si divers dispositifs peuvent être mis en place localement pour promouvoir et développer la pratique, il faut rester dans le cadre réglementaire. A ce jour ce n'est donc pas possible et cela risquerait de créer une licence difficile d'utilisation. Le dossier doit être étudié plus précisément.
- Courrier de la Ligue de Lorraine : Au vu du compte rendu du National de Bar le Duc 2013, il a été relevé plusieurs anomalies : Tirage informatique : non respecté, tenue de la table de marque avec le logiciel fédéral : non respecté, dotation de 4000.00 € minimum : non respecté. Le Comité Directeur a décidé de retirer le label National à ce concours. Il ne figurera donc plus au calendrier des concours Nationaux 2014.

Une réflexion sur le « statut » de graphiqueurs à l'instar des arbitres et éducateurs est souhaitée.

*(La séance est levée à 12 h 00)*

**La Secrétaire Générale de la F.F.P.J.P.**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'B. Troubat', with a large, stylized initial 'B' and a horizontal line extending to the right.

**B. TROUBAT**

**Le Président de la F.F.P.J.P**

A handwritten signature in red ink, appearing to read 'A. Cantarutti', with a large, stylized initial 'A' and a horizontal line extending to the left.

**A.CANTARUTTI**